

Initiatives ministérielles

présenté. Nous avons offert de les faire venir, mais ils ne se sont pas présentés.

Tout bien réfléchi, je pense que nous aurions dû nous rendre dans le Nord. Il y a eu une certaine répugnance de leur part, même si nous avons accepté de payer les dépenses pour les faire venir en avion et les loger à l'hôtel durant leur séjour à Vancouver ou à Edmonton. Ils étaient manifestement peu disposés à venir. Une autre fois, je pense que nous ferions bien de nous rendre dans le Nord.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de la mobilité. Le sujet a été évoqué plusieurs fois pendant nos réunions, pendant les audiences que nous avons tenues et à la Chambre également lors de diverses interventions. Nous formons une société très mobile.

Il se peut que les gens ne le soient pas beaucoup dans votre circonscription, mais les Canadiens sont en général très mobiles. On peut aller en Alberta et y rencontrer beaucoup d'Ontariens. Je me rappelle, lors de la crise énergétique, que certains de mes électeurs qui avaient quitté Burlington pour l'Alberta et étaient revenus pour Noël m'ont dit que je pouvais toujours geler dans le noir. Ils sont très vite devenus des gens de l'Ouest ou des Albertains, et il en est ainsi de notre société. Deux de mes fils vivent sur la côte ouest, en Colombie-Britannique. Je me souviens d'avoir déménagé dans trois ou quatre villes différentes parce qu'il y avait du travail à ces endroits.

La plupart des Canadiens croient que, s'il y a du travail quelque part, ils doivent aller le chercher et non attendre que le gouvernement le leur apporte. Par contre, il y en a d'autres qui, pour diverses raisons, préfèrent le style de vie qu'ils ont dans la localité où ils habitent. Si c'est ce qu'ils veulent, nous sommes ici dans un pays libre. Si les gens sont prêts à aller travailler ailleurs pour acquérir plus d'expérience ou pour être mieux rémunérés, ils devraient avoir le droit de le faire. Nous ferons de notre mieux pour qu'ils soient mobiles.

A une certaine époque, dans ma propre entreprise, presque tous les employés venaient des Maritimes. C'était d'excellents travailleurs, et nous étions heureux de pouvoir compter sur eux. Nous les payions bien pour qu'ils restent chez nous. Je ne crois pas qu'il y ait quoi que ce soit dans ce projet de loi qui puisse nuire aux localités. Si on veut s'en aller, on a le droit de le faire.

M. Karpoff: J'ai une brève question à poser. Je voudrais que le député me dise, pour que j'en informe ma municipalité, où on ira chercher les 814 000\$ nécessaires pour payer la hausse des cotisations au régime d'assurance-chômage.

M. Kempling: Premièrement, je n'accepte pas ce montant de 814 000\$. Il faudrait que je voie comment il a été calculé.

M. Karpoff: Ce montant est exact.

M. Kempling: Je vous ai écouté, alors ayez la gentillesse de m'écouter. Il faudrait que je voie comment ce montant a été calculé pour voir s'il est exact ou non.

Si vous regardez les cotisations actuelles, vous remarquerez qu'elles sont inférieures à la moyenne des 10 dernières années. Il y a eu des moments, au cours de la dernière décennie, où les cotisations étaient beaucoup plus élevées qu'elles le sont actuellement. Comme je l'ai dit, les cotisations actuelles sont inférieures à la moyenne des dix dernières années.

La question du député est un peu absurde. Les salaires ont augmenté au cours de la dernière décennie. Le revenu disponible est monté en flèche au cours de cette période. Depuis 1984, il est d'environ 1 400\$ par habitant pour l'ensemble du pays. Je ne crois pas que le paiement des cotisations pose un problème, et je ne crois pas que votre question soit bien fondée.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée.

• (1240)

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je veux parler aujourd'hui du projet de loi C-21, déposé à la Chambre et porté à l'attention des Canadiens, il y a environ sept mois, le 11 avril, et ensuite dans le budget du 26 avril.

Cette déplorable initiative, qui touche environ 150 000 personnes à Terre-Neuve, ma province, préoccupe notre côté de la Chambre pour plusieurs raisons. En tant que député de Bonavista—Trinity—Conception, c'est surtout sa synergie négative qui m'inquiète. J'ai plusieurs craintes au sujet du projet de loi et j'espère pouvoir les exposer toutes dans le temps limité dont je dispose.

Je tiens à dire pour commencer que dans ce cas, une crainte, plus une autre crainte, plus une autre crainte ne font pas trois craintes, mais plutôt 15 ou 20. Elles ne s'additionnent pas, elles se multiplient.